

Le carnet de route de La Villemarqué et l'historicité du Barzaz-Breiz.

Trois textes contestés : Merlin, le Faucon,
les Chouans

La poésie populaire de langue bretonne — celle qui s'est transmise jusqu'à nous par tradition orale — a gardé le pouvoir de perpétuer de siècle en siècle le souvenir de nos héros passés, de leurs gestes et de leurs actions. On s'émeut encore au récit des sacrilèges et des crimes de Skolan, sombre personnage du haut moyen âge; on chante encore le siège de Guingamp de 1488, l'assassinat par Hervé de Kerguézangor de dix marchands de Rennes passant par Cadellac vers 1565, le mariage malheureux de l'héritière de Kéroulas vers 1575, le rapt de la jeune Marie Le Chevoir par La Fontenelle vers 1595, le meurtre d'Yvonne du Dresnay par un tueur à gages en 1663, la noyade tragique de Tous-saint de Kerguézec en 1709, la mort du Marquis de Pontcallec décapité à Nantes en 1720, l'assassinat de Louis Le Ravallec par ses camarades au Faouët en 1732, et tant d'autres drames personnels ou communautaires qui marquèrent au cours des siècles la chronique bretonne.

On sait le parti que La Villemarqué sut tirer de ces chants narratifs dans son célèbre *Barzaz-Breiz*. On était alors en 1839. La poésie celtique était à la mode. Chateaubriand se piquait de donner des conseils de méthodes aux jeunes collecteurs de chants populaires (1). Le grand historien Augustin Thierry se réclamait de l'autorité d'un romancier, Walter Scott, qu'il qualifiait de « plus grand maître qu'il y ait jamais eu en fait de divination historique » (2). Le goût était à l'exaltation de la poésie populaire, à condition toutefois que celle-ci se dégage du peuple et qu'on en corrige les trivialités.

Les temps et les goûts ont changé. L'exigence de réalisme et d'authenticité s'est faite progressivement plus grande. On ne peut plus

(1) *Savoir choisir, se borner, s'en tenir à la fleur, faire preuve de goût, et de discrétion, de tact, de discernement; (...) si vous n'y prenez garde, le médiocre étouffera bientôt le bon* (cité par La Villemarqué, *Revue des Traditions Populaires*, 1888, p. 419).

(2) Préface à *Dix ans d'études historiques*, 1834 (éd. 1859, III, p. 305).

accepter désormais qu'en matière de témoignage historique l'imagination remédie aux lacunes des documents. Mais ne reprochons pas aux hommes de 1840 d'avoir été de leur temps... Il faut être bien naïf — ou bien entêté — pour demander à une œuvre conçue sous la monarchie de juillet une rigueur critique dont le besoin ne commencera à se faire sentir chez les historiens qu'une trentaine d'années plus tard et à laquelle La Villemarqué, pour sa part, ne se résoudra jamais à se soumettre complètement.

En ce qui concerne La Villemarqué, un fait nouveau et capital est venu renouveler la position du problème. L'auteur du *Barzaz-Breiz* avait en effet conservé précieusement ses notes d'enquête : trois carnets de route sur lesquels il a noté soigneusement au jour le jour, entre 1834 et 1892, tout ce qu'il pouvait recueillir en fait de poésie orale bretonne et de tradition à caractère historique. C'est là bien évidemment, à la naissance de son œuvre — et non dans l'édition profondément remaniée, voire entièrement refaite à l'intention du public lettré de la Capitale — qu'il faut aller chercher ce que chantait le peuple de Basse-Bretagne au début du siècle dernier. Tout autre procès est aujourd'hui sans fondement.

Tous les textes consignés dans ces carnets n'ont pas la même qualité, ni le même intérêt historique. Il a fallu, pour obtenir ce qu'on a appelé les « diamants du Barzaz Breiz » que La Villemarqué, suivant sa propre expression, les « débarrasse de leur gangue », les retaille, en aménage les facettes, les polisse... Ses carnets nous livrent un matériau brut, inégal, rude parfois, mais combien plus instructif que les « textes critiques » du recueil imprimé pour qui veut connaître dans sa réalité objective le répertoire poétique oral des Bretons au début du XIX^e siècle avant les bouleversements sociaux et économiques qui devaient complètement refaçonner la terre et les hommes.

*

**

Dans le premier carnet, seul édité à ce jour (3), où sont notés les résultats des cinq ou six premières années de collecte de La Villemarqué, trois textes se détachent de l'ensemble. Il s'agit de trois poèmes, manifestement notés sous la dictée, où l'on reconnaît sans peine trois des chants les plus célèbres du *Barzaz Breiz* : *Merlin barde*, *Le faucon* et *Les chouans*. Tous trois passaient unanimement aux yeux des critiques pour inventés de toutes pièces par le génial « faussaire ». C'était même

(3) D. LAURENT, *La Villemarqué, collecteur de chants populaires : étude des sources du Barzaz-Breiz à partir des originaux de collecte (1833-1840)*, Coll. Archives et documents, microfiche 76.01.51, Institut d'Ethnologie de Paris.

sur quatre exemples empruntés aux différentes éditions du premier — *Merlin barde* — que le chanoine F. Falc'hun, dans un important article des *Annales de Bretagne* (t. LVI, 1949, p. 76-92) fondait en partie sa démonstration que «le texte breton [du Barzaz-Breiz] ne fut d'abord, du moins en partie, qu'une traduction pleine de ces fautes que tout professeur de breton peut relever dans les thèmes des élèves débutants» (p. 78). Or, nous verrons que les graves incorrections signalées par F. Falc'hun ne se trouvent justement pas dans la notation manuscrite.

Dans ces trois cas exemplaires, l'examen des textes transcrits par La Villemarqué sur son carnet d'enquête permet de réviser complètement le jugement des critiques. Leur analyse interne et externe — qui montre à l'évidence des textes notés sous la dictée — leur confrontation avec les versions éditées par La Villemarqué — qui révèle que celui-ci n'a souvent pas compris la portée historique de tel détail, transcrit puis finalement écarté lors de l'établissement du texte définitif —, l'examen de l'écriture, de la graphie et de leur évolution dans le temps, les erreurs d'audition et les contresens des chanteurs eux-mêmes, les corrections et leur chronologie, l'analyse dialectologique enfin — qui permet de localiser avec une relative précision le terroir d'origine du chanteur — sont autant d'indices concordants qui rendent à mon avis certaine l'authenticité des trois textes consignés par La Villemarqué sur son carnet.

Mes deux plus distingués contradicteurs, F. Falc'hun et F. Gourvil — au jugement desquels j'attache, du fait de leur connaissance approfondie du dossier La Villemarqué, un très grand prix — ont eux aussi étudié de près ces trois textes du carnet. Ils eurent en effet l'un et l'autre dès 1974 la primeur de la lecture de ma thèse où la transcription et l'analyse des trois pièces manuscrites occupent quelque soixante pages. C'est leur étrange discrétion concernant ces trois dossiers capitaux, où se trouve résumé l'essentiel de la question du *Barzaz-Breiz*, qui m'amène aujourd'hui à les rouvrir pour les lecteurs des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*. Je ne ferai qu'évoquer les deux premiers, *Merlin barde* et *Le faucon* — auxquels j'ai déjà consacré respectivement deux communications et un article (4) —, et m'arrêterai plus longuement sur le troisième, *les chouans*.

*
**

(4) D. LAURENT, *A fragment of the Breton cycle of Merlin* (Fifth international congress of Celtic studies, Penzance, 1975); *Thèmes Arthuriens dans la littérature orale de Basse-Bretagne*, (Colloque «Littérature Arthurienne et culture populaire», Poitiers, 1977); *Ar Falc'hon (Le Faucon), chant recueilli ou texte inventé?* Bull. de la Société Archéologique du Finistère, 1977, p. 333-349.

(7)

Merlin

nos gater di me keuzou
 afo gant hec' en he gant d'eur,
 mat hec' d'eur hec' d'eur,
 he gant hec' d'eur mat gant -

- ma man cheuzes d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

ar d'eur en d'eur d'eur
 ma d'eur d'eur d'eur d'eur,

ar d'eur en d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

an d'eur d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

an d'eur d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

an d'eur d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

- ma man cheuzes d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

an d'eur d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

an d'eur d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

an d'eur d'eur d'eur
 an d'eur d'eur d'eur d'eur,

hec' d'eur d'eur d'eur d'eur,
 gant d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

d'eur d'eur d'eur d'eur,
 d'eur d'eur d'eur d'eur,

Merlin-barde: v. 1-49 du texte original manuscrit utilisé par La Villemarqué pour « restaurer » les vers 83-112 de la pièce correspondante du recueil (cf. Barzaz-Breiz, éd. courante p. 66-68.

MERLIN BARDE (*Merlin varz*): le texte de ce qui deviendra dans le recueil *Merlin barde* (éd. 1839, I, p. 64-92), est de loin le plus long. Bien qu'actuellement incomplet (il y manque quelque 130 vers, transcrits sur deux feuillets qui ont disparu du carnet), il occupe encore plus de 250 vers, groupés en 126 distiques d'octosyllabes à rimes plates. Tel que La Villemarqué l'entendit à la fin de l'année 1837 ou au début de 1838 de la bouche, semble-t-il, de la vieille Anne Huon, de Kerigasul en Nizon, mendiane née en 1763, il devait approcher des 400 vers. La trame du poème chanté est celle d'un conte merveilleux bien connu, du répertoire international: *le garçon qui vole les trésors de l'ogre* (Aarne-Thompson n° 328). Mais ici, l'ogre est une sorte de vieil homme à l'esprit dérangé, Merlin, qui erre dans la forêt et dont le héros, Raffelik (Raphaël?) doit s'emparer pour le ramener à Quimper à la cour du roi, après lui avoir tour à tour subtilisé sa harpe (*telen*) et son anneau rouge (*bizou ru*). De ce long poème, La Villemarqué ne retiendra finalement que les deux tiers. Mais le plus saisissant est la présence dans le texte d'Anne Huon d'un grand nombre d'archaïsmes de vocabulaire, que La Villemarqué n'a d'ailleurs pas tous conservés, associés à des motifs qui ne trouvent explication que dans les textes gallois ou irlandais médiévaux et dont le collecteur ne paraît pas avoir saisi l'importance. Mieux encore, on s'aperçoit que les barbarismes et solécismes de l'édition de 1839, mis en évidence par F. Falc'hun dans l'article cité plus haut, ont été substitués à des formes tout à fait correctes du texte oral qu'avait transcrit La Villemarqué sur son carnet (par exemple, 1839: *ann groagez kous* = Ms. *ar vaosik kouz*, 1839: *kant zé a vo, hé a gloan wenn* = Ms. *but a zo kant zae gloan vuen*; 1839: *pemzek deveziou* = Ms. *pemzek té bennak*,...).

LE FAUCON (*Ar falc'hon*): le chant que La Villemarqué intitulerait *le faucon* (éd. 1845, I, p. 217-224) fut recueilli en 1840 auprès d'un sabotier du bois du Squirriou, probablement en Berrien, ancien chouan. Il raconte une révolte de paysans de Haute-Cornouaille contre le fisc, qui éclate un soir de la saint Jean. Les paysans, dont le nombre grossit à mesure qu'ils descendent de la montagne, décident d'aller mettre le feu à la «ville de Rohan» (*ar ger a Rohan*) — ou à «Stang Rohan» — où se trouvent les agents du fisc (*gwizien ar gwirriou*). Ce dernier toponyme (- Stang Rohan -) est connu: c'est le nom d'une motte féodale en Pluguffan, siège de l'ancien fief de Quéménet qui appartenait aux vicomtes de Rohan. On pense immédiatement à ces années 1489-90 où l'armée française, en guerre contre l'armée bretonne, était dirigée par Jean II de Rohan et à cette révolte paysanne de l'été 1490 qui, partie de Plouyé, se termina justement entre Pluguffan et Plomelin. Or, Plouyé était lui aussi un fief des Rohan, le seul en Haute-Cornouaille... On connaissait cette révolte grâce à l'histoire de

— Evidon naitu the-nembent,
 - la fohed nong, the chatal d'neub.

e22

choukate ma sauy, da gall,

da gall a van em hote d'neub,

the-nembent ar blor althe-n.

vores d'un mout' da gall a-bond.

— Da ghalik ho pped. e h'neub iai the-n.

Ein te g'neub. ne h'neub the-n;

the-n h'neub h'neub. a g'neub,

the-n h'neub h'neub. a g'neub.

the-n h'neub h'neub. a g'neub.

the-n h'neub h'neub. a g'neub.

emhent p'neub the-n h'neub,

the-n h'neub h'neub. a g'neub.

Da-moy em cil tan d'neub,

alcont h'neub h'neub. a g'neub.

— h'neub h'neub, iai, ou' iai, ou'.

the-n h'neub h'neub. a g'neub!

(the-n h'neub h'neub. a g'neub!)

la Ligue du Chanoine Moreau mais on en ignorait le motif précis. Le poème oral noté par La Villemarqué est le seul à nous apprendre qu'il s'agissait d'une levée d'impôt; de même qu'il est le seul à mentionner le nom des Rohan qui, justement, nous est essentiel pour comprendre pourquoi la révolte est née à Plouyé et pourquoi elle s'est déplacée vers Pluguffan. La pièce manquante du puzzle a été retrouvée récemment par J. Kerhervé, grâce aux données du poème oral, dans les archives de la Cour des Comptes de Bretagne à Nantes: c'est une déclaration de Jean II de Rohan concernant un impôt exceptionnel perçu dans ses fiefs — donc à Plouyé — précisément le jour de la saint Jean 1490!

La Villemarqué, qui ignorait ce document, n'a pas vu le lien de son poème avec la révolte de 1490. Il a même supprimé dans son texte publié toute référence aux Rohan, situant la motte incendiée à Guérande, dans l'évêché de Nantes, et repoussant l'événement au XI^e siècle! Il reste que l'exploit des paysans de Plouyé était encore chanté au début du siècle dernier par leurs héritiers, les chouans de Haute Cornouaille. Le sabotier qui le dicta à La Villemarqué avait pris part aux combats de ces derniers quelque 45 ans plus tôt (5). Sans lui et sans l'auteur du *Barzaz-Breiz*, ce vibrant témoignage, qui nous vient en ligne directe des révoltés de 1490, ne nous serait sans doute jamais parvenu.

LES CHOUANS (*Ar chouanted*): le troisième chant est également, comme son titre l'indique, un chant de chouans mais il vient cette fois du terroir moins belliqueux de l'Aven et concerne un événement beaucoup plus récent puisqu'il ne remontait guère qu'à une quarantaine d'années lorsque La Villemarqué le nota sur son carnet de route. Rappelons brièvement les événements qui l'ont inspiré: le 16 juillet 1795, les principaux chefs chouans de Bretagne, Cadoudal, Pontbellanger, Tinténiac, s'étaient retrouvés au château de Coetlogon, près de Loudéac, avec quelque 6000 hommes lorsqu'ils furent surpris par les Bleus de la division Champeaux. Le combat fut bref mais meurtrier et les républicains durent lâcher pied, perdant 1200 hommes. Les royalistes n'en perdirent que 500, au nombre desquels se trouvait le cheva-

(5) Cette indication, qui ressort des notes manuscrites de La Villemarqué, est à rapprocher d'un fait que rapporte Lan Inisan dans son livre sur *La Bataille de Kerguidu*, d'après les souvenirs de son grand-père paternel. Lors du tirage au sort à Saint-Pol-de-Léon en mars 1793, un groupe de jeunes gens aurait débouché sur la place en chantant les strophes du Faucon face aux soldats du général Canclaux qui quadrillaient la ville. Ce fait, rapproché de la notation du carnet, prend d'autant plus de valeur que rien dans le texte imprimé du *Barzaz-Breiz* ne pouvait suggérer à L. Inisan que ce chant avait été utilisé pendant la Chouannerie, contrairement à plusieurs autres comme «Les Bleus», «Les Chouans», ou même «La Marche d'Arthur». On regrettera dès lors que dans la traduction de l'ouvrage d'Inisan publiée en 1977, où une longue note est consacrée au chant du Faucon (éd. R. Laffont, p. 343), aucune allusion ne soit faite à l'existence de la notation manuscrite! La discrétion est décidément contagieuse.

lier de Tinténac. Ces faits étaient donc récents lorsque La Villemarqué entendit et transcrivit ce chant et les survivants du combat devaient être encore nombreux. Les critiques n'y accordèrent d'ailleurs guère d'attention, à l'exception, néanmoins de F. Gourvil qui n'hésite pas à le ranger parmi les six chants de l'édition de 1839 « dont il n'a existé aucune version et, par conséquent, composés de toutes pièces » (6).

Dans son état actuel, le texte manuscrit est lui aussi incomplet : la page où étaient notés les premiers couplets n'est plus en place ; il n'en subsiste, fixée dans la marge de gauche de la page 287 du carnet par trois points de cire rouge, qu'une étroite bande de papier sur laquelle on devine les extrémités d'au moins huit vers... On peut raisonnablement restituer à cet endroit tout ou partie des trois couplets de la version imprimée (le 1^{er}, le 2^e et le 5^e), qui manquent à notre manuscrit, mais dans un ordre sans doute différent de celui que La Villemarqué préféra leur donner en préparant son texte pour l'édition (5^e + 1^{er} + 2^e, si l'on en juge par les extrémités des vers que l'on peut déchiffrer sur la bande de papier dont je viens de parler).

On aurait donc eu, en guise de prologue, les trois strophes suivantes :

Religioso

Che-tu ann eur o so-ni, the-
tu anneur so - net ma n'em gatemp eur
wech c'hoaz gant ar c'hoz soudar - ded. Bec'h
warnoc'h potred a Vreiz, bec'h warnoc'h ha gwelomp mar
ma'n diaoul em tu gante ma Doue 'n tu ganomp!

(6) F. GOURVIL, *La Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, Rennes, 1960, p. 94 (les cinq autres chants apocryphes seraient la prédiction de Gwenc'hlan, l'enfant supposé, les deux

*Chetu ann eur o soni, chetu ann eur sonet
Ma n'em gafemp eur wech c'hoaz gant ar c'hoz soudarded.
Bec'h warnoc'h, potred a Vreiz, bec'h warnoc'h ha gwelomp
Mar ma 'n diaoul enn tu gatè, 'ma Doue 'nn tu ganomp!*

Voici l'heure qui sonne, voici l'heure sonnée
où nous retrouverons, une fois encore, les maudits soldats.
Allez-y, gars de Bretagne, allez-y et voyons
si le diable est de leur côté, Dieu est du nôtre!

*Ar re goz hag ar merc'hed hag ar botred bihan
Hag ar re na vent ket gouest da voned d'ann emgann
A laro en o zier arok mont da gousket
Eur pater hag eun ave evit ar chouanted.*

Les vieux et les femmes et les petits garçons
et ceux qui ne sont pas capables d'aller au combat,
ceux-là diront, en allant se coucher,
un pater et un ave pour les chouans.

*Ar chouanted 'zo tud vad, a zo gwir gristenien
Savet da zifenn hor bro koulz hag hor beleien.
Pe dremenint tal ho tor, m'ho ped, digoret d'hè,
Reit d'è kig ha bara guen, na narc'het nétra d'hè (7).*

Les chouans sont des hommes de bien, ce sont de vrais chrétiens,
levés pour défendre notre pays aussi bien que nos prêtres;
quand ils passeront près de votre porte, je vous prie, ouvrez leur,
donnez leur viande et pain blanc, ne leur refusez rien.

C'est alors seulement après ce prologue «publicitaire» qui semble avoir été souvent utilisé à cette époque troublée pour introduire des chants de chouans (le second couplet en particulier se retrouve dans un autre chant dont on pourra lire deux versions plus loin), que commence dans le carnet manuscrit de La Villemarqué l'histoire de *Ian bleo ru* (= Jean le rouquin) et du combat de Coetlogon : sept quatrains de vers de 13 pieds, notés d'une plume assez épaisse, très rapide, sans hésitations ni reprises mais avec d'assez nombreuses variantes.

Comme on le verra sur le fac-similé, la dernière strophe (vers 25-8) a été entourée, postérieurement à sa notation, de deux grandes parenthèses et, dans la marge, la Villemarqué a inscrit d'une plume très fine la mention *deest alibi* (manque à l'autre). Puis viennent deux autres

fragments de Merlin, et le rossignol). Le faucon n'apparaît qu'à partir de l'édition de 1845.

(7) A partir de la seconde édition (1845) du Barzaz-Breiz, La Villemarqué remplacera ce vers par le suivant qui semble de sa composition : *Doue else, me zud vad, digoro d'hoc'h, eunn de* (Dieu de même, mes braves gens, vous ouvrira un jour!).

quatrains écrits de cette même plume fine et d'une écriture plus posée que les sept couplets précédents. Dans la transcription qui va suivre, j'indiquerai par deux corps typographiques différents les deux types d'écriture.

Les variantes, elles aussi, sont transcrites des deux plumes et des deux mêmes encres. Les plus nombreuses, notées de la plume épaisse, ne concernent que les sept premiers quatrains. Je les fais figurer en notes avec l'indication du vers qu'elles modifient. Elles se répartissent en additions (A) et en corrections et substitutions (S). Les autres variantes, notées de la plume fine, ne concernent que les strophes 1 et 5. Je les ai fait figurer sur le texte même, en caractères fins.

1 *Ian bleo ru à lavare d'he vam eun abardae.*

Potr

— *me ia me gant Tinteniak, pe monet ha plij d'hé,*

— *mar a blig did da voned, ra vezo ioul doué,*

Mes mar

maro, da daou vreurik paour, te a vo an tridé!

da daou vreur eus ma losket, te em losko ive!

5 — *pe oas te me mab iaouank, pot bihan ne chavel
tegoues genoud eun euvre, un euvre ar brézé,
guellet un den ha hen ru, en he dorn eur clezé,
ha hen da lamout ganoud, ha plant en ta gosté.*

10 — *mar ma guelet ann den ru, en he dorn eur
ke () a welis eun itron, o tiskan deus ané
ha hi ken splant vel an heol, en he dorn lousou aon
ha kerkent ma hi gwelet a baras ma chalon.*

15 *me welais re glas o tont war maner Coetlogon
eus a brohall e oant oll, trizek mil pe ouspen,
gant ar choantet warné deux a pek corn a Vreis
deus Treguer, ha deus Kerné ha deus Gwenet ileis.*

1 Jean le rouquin disait à sa mère, un soir :

— Je vais avec Tinténiac puisqu'il me plaît d'aller !

— S'il te plaît d'aller, que la volonté de Dieu soit faite !

Tes deux pauvres frères sont morts, tu seras le troisième.

5 Quant tu étais, mon jeune fils, petit gars au berceau,
tu fis un rêve, un rêve de guerre :
tu vis un homme, un homme rouge, une épée à la main,
qui sauta sur toi et te la planta au côté !

10 — Si j'ai vu un homme rouge, à la main une (épée)
(aussitôt) je vis une dame qui descendait du ciel,
aussi brillante que le soleil, à la main des plantes d'été,
et aussitôt que je l'ai vue, mon cœur se guérit.

15 Je vis des Bleus qui arrivaient sur le manoir de Coetlogon
ils étaient tous de France, treize mille ou davantage,
et les chouans aussi, de tous les coins de Bretagne,
de Trégor et de Cornouaille, et de Vannes en quantité.

ha Ian bleo ru da getan a daché vel eur gwas,
 Potr Ian ao tal tinteniak
gant peb a glas eur fusul, gant hen met hé penbas
he penbas hag he chaplet deus a santes anna,
 20 *ha kement a dostée tout a deché diraz ha.*

Toulet kaer a oa he dok, ha toulet he jupen,
ha lod deus he vleo trohet gant eun toll a sabren,
hag ann goad o ziridék, demeus toul hi gosté,
hag n'azée de dac'hout hag ouспен é kané.

25 *me meus laket em speret da zevel ar zon-man*
da rei kelou dioutan, De barez ha de vam
Ma ouzo ha ma hé vab ken divlam ha ken iarc'h
wel an dé oa bet ganet gant hi barz an bet man.

30 ken a zalen hi gwelet hag hi gwellis eun dro
 ha hean tennet a gosté dindan eur wen dero,
 > Leis hi chalon,
 (ha hen), o welo ken dous, chouket gant hen hi ben
 hag n'autrou Tinteniak (maro) ha dreus war hi warlen.

35 ha chouantet o digont, re jaouank ha re gous,
 Pe oa achu emgan, war ann abardé - nous,
 hag he tenné ho sokou, ha lare evellen:
 « chetu ma goneit gan-omp ha hen maro a-gren.

20 et Jean le rouquin, en tête, frappait comme un homme,
 chaque bleu avait un fusil, lui n'avait que son gourdin,
 son gourdin et son chapelet de Sainte-Anne,
 et tous ceux qui approchaient s'enfuyaient devant lui.

Son chapeau était tout transpercé, et transpercée sa veste,
 et une partie de sa chevelure coupée d'un coup de sabre,
 et le sang s'écoulait du trou de son côté
 et il ne cessait de frapper et encore il chantait !

25 J'ai eu l'idée de composer cette chanson
 pour donner de ses nouvelles à sa paroisse et à sa mère,
 qu'elle sache que son fils est aussi frais et dispos
 qu'au jour où elle lui donna naissance en ce monde.

30 Si bien que je cessai de le voir et le vis de nouveau,
 il s'était retiré de côté sous un chêne,
 et il pleurait, si doucement, la tête dans les épaules,
 monsieur de Tinténiac mort, en travers sur ses genoux;

35 et des chouans arrivaient, des jeunes et des vieux,
 quand le combat fut fini, vers le soir,
 et ils ôtaient leur chapeau et disaient ainsi:
 — Voici que nous avons gagné et lui, il est mort !

Comme je l'ai indiqué plus haut, les sept premiers couplets bien qu'écrits tout d'une traite sur la page vierge, sans reprises ni hésitations, ont été ensuite agrémentés de nombreuses variantes qui en

gènent beaucoup la lecture. Celles-ci ne proposent d'ailleurs que des changements mineurs qui portent, pour la plume la plus épaisse (A), sur les couplets 1, 3, 4, 5, 6 et 7; et pour la plus fine (B) uniquement sur le premier et le cinquième.

Ceci semble indiquer que La Villemarqué a consigné sur ces deux pages deux versions différentes de ce chant consacré aux exploits de *Ian bleo ru* au combat de Coetlogon:

— D'abord une version A qu'il note d'une plume assez épaisse et dont les premiers couplets manquent actuellement. Après l'avoir transcrite, il dut se la faire rechanter pour vérifier sa notation et nota aussitôt — de la même plume par conséquent — quelques petites variantes faites par le chanteur. On remarque que cette version A, toute à la gloire de *Ian bleo ru*, n'accorde finalement aucune place dans le déroulement du combat aux chefs chouans Tinténiac et Cadoudal. Le dernier couplet (v. 25-8) contient une indication intéressante: ce chant aurait été composé pour être porté de bouche en bouche jusqu'à la mère de *Ian bleo ru* et aux gens de sa paroisse afin de les rassurer sur sa santé. Ce trait, qui ne s'invente pas, si caractéristique de ce milieu de culture orale en même temps que des nécessités d'une époque où il ne faisait pas bon être trouvé en possession d'un message écrit des «brigands», a été écarté par La Villemarqué, de même que les deuxième et troisième couplets de la page 287 qui racontent le rêve du héros (v. 5-12); son intérêt le portait ailleurs: vers une exaltation des chefs chouans qui, comme nous allons le voir, se trouvait somme toute, mieux représentée dans la version B.

— Puis une version B, transcrite après la première, d'une plume très fine, et qui devait comporter au moins les premier et cinquième couplets (v. 1-4, 17-20) mais pas le septième (c'est, me semble-t-il, ce que signifient les mots *deest alibi*), et qui se poursuivait par les deux couplets évoquant la mort de Tinténiac, au bas de la page 288. Comme la première, cette seconde version appelle son héros Ian (= Jean; cf. la variante du v. 17: «Le gars Jean était près de Tinténiac et frappait comme un homme»); mais lorsqu'elle le décrit tenant dans ses bras le corps de Tinténiac, elle lui fait jouer le rôle que les témoignages de l'époque attribuaient à Julien Cadoudal, le jeune frère de Georges (8). Est-ce dire que Jean et Julien ne font qu'un? Ou le poète, emporté par

(8) Cf. Les récits de deux combattants de Coetlogon, dont le propre frère de Julien, Joseph de Cadoudal, *Notice sur Georges Cadoudal*, 1829, p. 24: «... ils perdirent leur général, Tinténiac, qui tomba mort dans les bras de Julien Cadoudal» et *Mémoires autographes de Jean Rohu, lieutenant de G. Cadoudal*, dans la Revue de Bretagne et de Vendée, 1858, I, 29: «... nous ne perdîmes que notre général, qui s'avança imprudemment sur un grenadier (...) Julien Cadoudal (...) le reçut dans ses bras».

son zèle, a-t-il retouché l'histoire pour grandir son héros ? Une chose est certaine, c'est qu'à s'en tenir à la version A, on ne peut identifier les deux personnages : en effet quand Julien Cadoudal, âgé de 17 ans, fait le coup de feu à Coelogon, tous ses frères sont vivants ; sa mère, par contre, est morte à la prison de Brest près d'un an auparavant. Il paraît plus vraisemblable qu'il s'agisse du même *Ian bleo ru* que celui que mentionne à deux reprises La Villemarqué sur son carnet d'enquêtes (p. 264 et 294) dans deux listes de chanteurs ou d'auteurs de chansons établies à la même époque que celle où il transcrivit ce chant de chouans (9).

La Villemarqué, pourtant, à qui il faut des héros sanctionnés par l'Histoire, choisira délibérément Julien plutôt que cet anonyme « Jean le rouquin ». Il supprimera donc l'allusion aux deux frères morts et la strophe évoquant les nouvelles à apporter à la mère et rétablira partout le nom de Julien. Il corrigera également le nombre des Bleus, indûment gonflé dans la version manuscrite, et changera, dans trois couplets, l'ordre des vers, sans doute pour améliorer l'expression (10).

Mais le changement le plus frappant, en même temps que le plus déroutant, entre les deux versions manuscrite et imprimée concerne le dialecte utilisé. La version A est dans une très belle langue que l'analyse dialectologique conduit à situer en Basse-Cornouaille, du côté de Riec et de Pont-Aven. Les deux quatrains qui constituent l'essentiel de la version B, un peu hésitants dans leur formulation, sont également de cette même région. Par contre, le texte qui figure dans le *Barzaz-Breiz* se présente comme vannetais..., un vannetais d'ailleurs très approximatif qui laisse paraître en maints endroits, sous l'habillage hâtif et maladroit, un original cornouaillais (11).

(9) P. 264: *iann-bleo-ru* (an Gorant) à Pontaven avant la révolution. La croix du chemin est de lui.

P. 294: *ian bleo ru* — mort (son [...] er). Le Daëron — mort 1836 (la croix du chemin).

(10) Version A : les vers 1.2.3.4 deviennent 1.2.4 et 3, les vers 13, 14, 15, 16 deviennent 15, 16, 13, 14.

Version B : dans le dernier quatrain, les deux premiers vers sont intervertis. La Villemarqué laissera par contre inchangée la description du héros jouant seul du bâton contre les Bleus armés de fusils ; cette scène, sorte de cliché qui revient fréquemment dans la poésie populaire bretonne lorsqu'elle veut illustrer le courage d'un paysan aux prises avec des gentilhommes (les épées remplaçant alors les fusils), ne peut s'appliquer, en la circonstance, à Julien Cadoudal ; et on imagine mal La Villemarqué habituellement si soucieux du détail historique, l'utilisant de son propre mouvement.

(11) Ainsi *ou somein* au lieu de *é somein* (corn. *o somi*), *deuz* ou *demeuz* au lieu de *doh*, *azoh* (corn. *deuz*, *demeuz*), *wech* au lieu de *ueh* (corn. *wech*), etc... il n'est pas jusqu'aux mots identiques dans les deux dialectes qu'il ne modifie de force : ainsi *monet* et *grwas* deviennent *menet* et *gwac'h* comme pour faire plus vannetais !

Pour quelle obscure raison La Villemarqué, fondant ensemble ses deux versions pour composer le texte des *Chouans*, a-t-il jugé bon d'en chanter tant bien que mal le dialecte ? Est-ce parce que Julien Cadoudal était vannetais ? Mais rien n'empêche qu'il ait été chanté en cornouaillais... Ou serait-ce pour rendre plus crédible l'opinion, citée dans les « Notes et éclaircissements » suivant laquelle ce chant serait l'œuvre d'un jeune meunier de Plœmeur, près de Lorient ? Mais quel avantage ? Cela méritait-il de troquer un texte en bons et droits vers cornouaillais contre un poème en faux vannetais ? Et est-ce un remords tardif qui lui fait, dans l'édition de 1845, proposer une nouvelle origine et reconnaître qu'il a aussi entendu chanter ce texte en Cornouaille, s'obligeant à une nouvelle gymnastique ? « Il passe près des uns — écrit-il dans cette seconde édition — pour être l'œuvre d'un jeune meunier de la paroisse de Plœmeur [...]; près des autres pour avoir été composé par l'auteur du chant précédent sur les Bleus [Guillou ar Vern, de Gourin]. En ce dernier cas — ajoute-t-il — il aurait changé de dialecte. Il est aussi populaire en Vannes qu'en Cornouaille ; je l'ai entendu chanter dans les deux évêchés ». Je crains qu'une fois encore, il ne faille nous contenter de poser ces questions dont il ne faut sans doute pas chercher les réponses au delà de la fantaisie sans bornes de notre jeune barde.

Il reste que les dix quatrains de la version A (les sept notés sur les pages 287 et 288 et les trois, conservés par le *Barzaz-Breiz*, qui leur servent de prologue), sont, sans l'ombre d'un doute, empruntés par La Villemarqué à la tradition vivante de son temps. Les arguments tant externes qu'internes que j'ai déjà invoqués pourraient être beaucoup développés. Je crois qu'on peut donc, en toute quiétude, considérer ce texte comme un document d'histoire reflétant les sentiments éprouvés par une certaine part de la population rurale de l'époque, y compris lorsqu'il oppose, aux vers 13-16, les Bleus qui « venaient tous de France » aux Bretons des trois évêchés de Trégor, Cornouaille et Vannes accourus pour les combattre « de chaque coin de Bretagne ». A cet égard, un autre chant publié par F. Cadic dans ses « Chants de chouans » (p. 221-228), apporte une confirmation lorsqu'il décrit ainsi, dans une langue dont le relâchement trahit la provenance purement populaire, l'arrivée des colonnes républicaines :

<i>Partiet oé un armé vras</i>	Une grande armée était partie
<i>eit lakat Bretagn ér sklavaj</i>	pour mettre la Bretagne en esclavage

Je serai par contre plus prudent concernant les deux quatrains écrits d'une plume plus fine au bas de la page 288. La graphie calme et soignée, la ponctuation bien marquée, les fautes grossières de muta-

tions, le détail de certaines formes dialectales résonnent un peu désagréablement après les sept couplets de la version A. Et pourtant, comment imaginer qu'un combattant de Coetlogon, voulant retracer dans une chanson le déroulement de cette mémorable journée, ait omis d'évoquer la mort de Tinténiac et surtout de proclamer qu'avec ses camarades ils avaient remporté la victoire? Mon impression qui s'appuie également sur une certaine qualité de l'expression, est que ces deux strophes ont bien été entendues par La Villemarqué mais qu'il ne les a transcrites sur son carnet que dans un second temps, soit de mémoire, soit d'après un brouillon hâtif. Cette impression est d'ailleurs renforcée par le commentaire dont La Villemarqué fait suivre le texte dans l'édition de 1839. Il y constate avec étonnement que le chant « par un hasard extraordinaire, ne dit pas un mot de Georges, et ne consacre que deux strophes à la mort de Tinténiac. Cependant — fait-il remarquer — la victoire des chouans était l'œuvre du premier [...] D'un autre côté, les détails de la mort de Tinténiac [...] étaient poétiques, importants, de nature à inspirer le poète populaire, et il semble étonnant qu'il les ait oubliés [...] Ces anomalies — conclut-il — nous portent à croire que notre chant est incomplet ». Il serait étonnant, s'il était l'auteur des deux strophes rajoutées sur la page 288, qu'il se soit arrêté là et n'ait pas jugé bon de réparer ces prétendues lacunes.

*
**

Pour compléter cette étude du premier chant de chouans recueilli par La Villemarqué, j'ai cru intéressant de joindre en appendice deux autres textes inspirés par le même contexte historique mais provenant d'un terroir un peu différent : la Cornouaille Morbihannaise. Ce sont deux versions d'un chant attribué également par la tradition au fameux Guillaume Le Guern, dit Sans-souci — Le Guillou ar Vern de La Villemarqué —, qu'un rapport de police de 1799 cité par l'abbé Peyron (Bull. diocésain d'histoire et d'archéologie, Quimper 1911, p. 283) désigne comme « l'un des plus enragés brigands » du pays de Gourin. Adjoint de Debar, il fut abattu avec ce dernier à l'île d'Houat le 12 novembre 1812.

La première version, publiée — sans doute d'après une copie manuscrite de l'époque — par l'abbé F. Cadic dans ses « *Chants de chouans* » (p. 28-33 : « *Les Bretons aux armes* ») est la plus complète. La seconde est tirée du second carnet manuscrit de La Villemarqué où elle figure aux pages 84-6. Cette version orale a été recueillie vers 1842 auprès de l'un des compagnons de Guillaume Le Guern. On notera

dans ces deux textes l'appel lancé aux paroisses chouannes de Guiscriff, Gourin et Langonnet pour qu'elles se révoltent contre les républicains du Faouët. Dans la version orale, les vers 7-14 — qui se trouvent dans d'autres chants de chouans cornouaillais — sont une incitation à désertre qui s'adresse aux recrues bretonnes enrôlées dans les troupes républicaines (12).

Donatien LAURENT

(12) On trouvera dans le Bulletin de la Société d'Histoire Moderne un très intéressant et important article de Roger Dupuy sur l'apport de la poésie orale bretonne à l'histoire de la Chouannerie (*Chansons populaires et Chouannerie en Basse-Bretagne*, B.S.H.M., n° 4, 1978, supplément, p. 2-15). Sur la nécessaire prise en compte des sources orales par les historiens, on lira les pages qu'Alain Croix a consacrées à ce problème dans le second volume de son remarquable ouvrage sur la Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles (t. II, p. 923-932: *La culture macabre, sources et problèmes de méthode: l'oral*). Le même auteur a consacré dans le mensuel Le pays breton (mai 1981, n° 254) l'une de ses chroniques d'Histoire au chant du Faucon que je viens d'évoquer plus haut.

1.

Les Bretons aux armes



Ko-man-set eo ar bre-zel é



rou-an-te-lez Frans Ha na e-chu-o ja



-mes ma na gar an dud chanj; Mes ke



meromp ol kou-raj kement zo guir gris.ten, Etei



Doué d'hor zi-kour doh hon e-ne-bou rien

*Komanset eo ar brezel é rouantelez Frans
Ha na echuo jamés, mar na gar an dud chanj;
Mes kemeromp ol kouraj, kement zo guir gristen,
E tei Doué d'hor zikour doh hon enebourien.*

*Possibl é vé, labourér, é andurfet bepred
Peb sort goal injuriou gand ar citoyennet?
Honan eo an nao vloaz so emoh hu tourmentet
Ma ne garet 'n em sikour emoh tud revinet.*

La guerre est commencée dans le royaume de France
Et elle ne finira jamais s'il ne plaît aux hommes de changer.
Mais prenons tous courage, quiconque est vrai chrétien,
Dieu nous viendra en aide contre nos ennemis.

Serait-il possible, laboureur, que vous enduriez toujours
Toute sorte d'avanies de la part des citoyens?
Voici la neuvième année que vous êtes ainsi éprouvés,
Si vous ne voulez pas vous secourir, vous êtes des gens ruinés.

*Klevet ho peuz lavared e pevar korn ar vro,
 Mar karet houï 'n em sikour, Doué ho sikouro.
 Mar ret nemet murmuri barz en ho tiégez
 Droug pezo gant 'n Nasion, na gredet ket hé diléz.*

*Na neuz mui a azaouez guir doh lézen Douzé,
 Nep a bronons é hano zo sur da gol buhé.
 Ar suliou zo difennet ker kouls hag ar beden
 An dud santel zo kazet, balamour mant kristen.*

*Na neuz mui a zermoniou, vijil na kovesion,
 Ol é mant bet distrujet dré eurz an Nasion,
 Ne glever nemet touet pep sort komzou lubrik.
 Setu eno ar beden ar ra ar Republik.*

*Ma teufe an Nasion da zont 'n ho tiégez
 E tefoh pront d'ar armé da venji hou tanvez.
 Na rit na man na seblant, evit guelet devi
 An imachou, an traou sakr demeurez ar grasifi.*

Vous l'avez entendu dire aux quatre coins du pays,
 Si vous voulez vous secourir Dieu vous aidera.
 Si vous vous contentez de gémir dans vos demeures,
 Vous serez éprouvés par la Nation, vous n'oserez la quitter.

Il n'est plus de vrai respect pour la loi de Dieu,
 Quiconque prononce son nom est sûr de perdre la vie.
 Les dimanches sont interdits, ainsi que la prière;
 Les gens saints sont cachés parce qu'ils sont chrétiens.

Il n'y a plus de sermons, de vigiles, de confessions,
 Tout a été détruit sur l'ordre de la Nation.
 On n'entend plus que jurer toute sorte de mots lubriques,
 Voilà quelle est la prière que fait la République.

S'il plaisait à la Nation d'entrer dans vos maisons,
 Vous courriez vite à l'armée pour venger vos dommages.
 Vous n'en faites mine ni semblant, quand vous voyez détruire
 Les images, les choses sacrées autour du crucifix.

*Honan zo ar bromessa ho poa groet da Zoué
 Evit souten é lézen é kolfoh ho puhez.
 Deut éta, koz ha iaouank, da zouten ar lézen,
 Petrament tan an ifern ho tevo da viken.*

*Ar re a zo dimezet a gavo digarez
 Da lavaret dez famil, bugalé ha groagez.
 Gl ellont o dilezel vit souten o éné,
 Doué ho rekonpanso demeurez a gement-sé.*

*Keméret enta exempl dior bautred iaouank
 Péré a ia d'ar hombat gand an er ker koutant,
 'n eur grial: viv ar Rouél viv ar relijion l
 Kreski a ra ou houraj, pa dosta an Nasion.*

*Ma karfé pautret Gourin, Guisriff ha Langonnet,
 Bout deut da nemp gombatti a enep ar Faouet,
 E téfent aben an noz pe autramant an dez
 Da gas ar citoyennet ouzout mar zo Doué.*

Celle-ci était la promesse que vous avez faite à Dieu
 Pour soutenir sa foi de perdre votre vie.
 Venez donc, jeunes et vieux, pour défendre la loi,
 Sinon le feu de l'enfer vous aurez pour jamais.

Ceux qui sont mariés trouveront des prétextes
 Pour dire qu'ils ont une famille, des enfants et une femme.
 Tous ils pourront les laisser pour défendre leur âme.
 Dieu les récompensera pour un tel sacrifice.

Prenez donc exemple sur ces jeunes gars
 Qui s'en vont au combat d'un air si content,
 En criant « Vive le Roi! Vive la Religion!
 Leur courage s'accroît, quand approche la Nation.

S'ils voulaient, les gars de Gourin, de Guisriff et de Langonnet,
 Venir livrer bataille aux gens du Faouët,
 Ils viendraient à bout en une nuit, sinon en un jour,
 D'envoyer les citoyens savoir s'il est un Dieu.

*Var ben an nebeut amzêr velot an henchou
O tonet da ruia gand goad ar bautred glas.
Houi a uêlo sur, certen, ebarz na vezo pel,
Na vo ket eur citoyen ebarz ar Breiz izel.*

*Partout étré ar mor bras, na weler nement bag;
Ganté an Emigreet deut da zifen o has,
Vit kouronni ar roué, lakat var an auter
Eur beleg da ovrenni én enor d'hor Zalver.*

*Kouraj eta, Bretonned, houï pezo an enor
Da dad ol ar Fransizien da zigori an nor,
D'antréal barz en é dron étré ma vo ér bed;
Deuz an imposiionnou a veot delivret.*

*Pa sonjer an nebeutan, ar Chouaned euz Breiz
Attrapo immancamant ar citoyen Rocleis.
Mar gallont an attrapé, hen hag é zoudarded,
Ni roi dezhou restitué ar pez an deuz laeret.*

Au bout d'un peu de temps seront les grandes routes
En train de rougir du sang des gars Bleus.
Vous serez sûrs et certains, avant qu'il ne soit longtemps,
Qu'il n'y aura plus un citoyen dans toute la Basse-Bretagne.

Partout sur la grande mer on ne voit que navires;
Avec eux des Émigrés venus pour défendre leur cause,
Pour couronner le roi, remettre à l'autel
Le prêtre pour dire la messe en honneur du Sauveur.

Courage donc, Bretons, vous aurez l'honneur
Au père de tous les Français d'ouvrir la porte,
De le remonter sur son trône, aussi longtemps que durera le monde.
Des impositions vous serez délivrés.

Quand on y pensera le moins, les Chouans de Bretagne
Attraperont sans manque le citoyen Rocleis.
S'ils peuvent le saisir, lui et ses soldats,
Nous lui ferons restituer ce qu'il a dérobé.

*Armé ar hatoliket a béd ar véléien
Da bédi mad evit hé, lavaret an ofern,
Ma rei Doué dezhé ar gras da gounid ar viktor
Ha da ganna assemblet ar Veni Creator.*

*Pa vo gounet ar viktor, a vézo permettet
Da 'n hini a oulenno dougen eur chapelet
Da heulia pad é vuhez ar guir lezen santel;
Ar paour klan an devezo ar beleg ként mervel.*

*An dud koz afflijet péré n'int ket kapabl
Evit dougen an armou, da vonet dar gombat,
A lavaro én ho zi, abarz mont da gousket,
Eur Pater hag un Ave evit ar Chouaned.*

*Ha houï ta, merhed inouank péré n'int ket dimet,
Evit ober ho tevér gortet hoaz un nebeut,
Ta, Margerit, pasiantet, o ia, pasiantet mad,
Houï no pezo Chouaned a vezo pautred vad.*

L'armée des catholiques sollicite les prêtres
De bien prier pour eux, de célébrer la messe,
Que Dieu leur donne la grâce d'être victorieux
Et de chanter ensemble le Veni Creator.

Quand on aura la victoire, il sera permis
A qui le voudra de porter un chapelet,
De suivre toute sa vie la véritable loi sainte;
Le pauvre malade aura un prêtre avant que de mourir.

Les gens vieux et affligés qui ne sont pas capables
De porter les armes et d'aller au combat
Dinent dans leur maison, avant d'aller au lit,
Un Pater et un Ave pour les Chouans.

Et vous donc, jeunes filles, qui n'êtes pas mariées,
Pour accomplir votre désir attendez encore un peu.
Allons! Marguerite, patience, oh! oui, patientez bien,
Vous choisirez des Chouans qui sont des gars vaillants.

*Me sonje sur ha certain n'ho pezo ket da glem
Pa teuio ar Brovidens d'ho servij a uella,
Da roi d'oh evit pried soudardet ar roué
Ho devez skuillet ho goad evit lézen Doué.*

*Raksé, ta, merhed iaouank, laket én ho spéred
N'oufet ket kavout guelloh evit ar Chouaned.
Me sonj d'in sur ha certain ho devez meritet
Kavout préférans an ol voar ar citoyennet.*

*Finissomp, pautred iaouank, finissomp ar chanson,
O krial! Viv ar Roué! Viv ar Relijion!
Viv ar gristénien fidél! ha viv ar véléien
Peré n'o deuz ket touet enep ar guir lézen!*

Je pense sûr et certain que vous n'aurez pas à vous plaindre,
Quand la Providence viendra vous servir à souhait,
Vous amener pour maris les soldats du roi
Qui ont versé leur sang pour la loi de Dieu.

Ainsi donc, jeunes filles, mettez en votre esprit
Que vous ne sauriez trouver mieux que les Chouans.
J'ai idée sûrement et certainement qu'ils ont mérité
D'être préférés de tous au-dessus des citoyens.

Finissons, jeunes gens, finissons la chanson
En criant: Vive le Roi! vive la religion!
Vivent les chrétiens fidèles et vivent les prêtres
Qui n'ont pas juré contre la vraie Loi!

Extrait de LA PAROISSE BRETONNE DE PARIS, mars 1911
Texte communiqué à l'abbé F. Cadic par l'abbé Le May,
recteur de Saint-Aignan.

Publié dans F. CADIC, *Chants de chouans*,
Paris 1949, p. 28-33.

2.

Chouanet

faite par Sans-souci

*Diskleriet e ar brezel e bro a Vreiz izel
ha na zaleo morsé mar na gav an dud chans.
rag sé kemeromp kalon, kement a zo kristen
erru Doue d'hor sikour rag hon enebourien.*

*Ann iliz so difennet kenkoulz hag ar béden,
ann dud santel zo kuzet balamour m' int kristen.*

— *Arsa 'ta, ma mignoned, pa 'z om en em gavet,
breman rekom ni emgann pe a hent all rédet.
prestet-hu domp ho armou, ho poult hag ho sabren
me ho kasso d'ar pennou, ha n'o po ket aouen.*

Pa vefet erru gant hé hui allo lavaret :

— *Ni a zo potred iaouank o klask ar chouaned,
ni a zo potred iaouank hag a zo gwall gwasset
a zo bet laket siouaz da vont da soudarded.*

La guerre est déclarée au pays de Basse Bretagne
et ne cessera jamais si les gens n'ont pas de chance
Prenons donc courage, nous tous, chrétiens,
Dieu vient nous secourir contre nos ennemis.

L'église est interdite comme la prière,
les gens saints sont cachés parce qu'ils sont chrétiens.

— Allons donc, mes amis, puisque nous nous sommes rencontrés,
il nous faut maintenant combattre ou fuir.
Prêtez-nous vos armes, votre poudre et votre sabre: je vous conduirai
aux chefs, vous n'aurez rien à craindre.

Quand vous serez arrivé à eux, vous pourrez dire:
— Nous sommes des jeunes gens qui cherchons les chouans,
nous sommes des jeunes gens qui sommes maltraités,
que l'on a forcés, hélas, à devenir soldats.

*Ma karfé parrez Guisriff, Gourin ha Langonnet
dont da 'n em sevel raktal a eneb ar Faouet,
ni c'honéfé a dra sur en noz koulz hag enn dé,
gassefom ar potred glaz d' c'hout hag hen zo Doué!*

*Me 'well erru deuz bro-Zoz e bordik ar mor glaz
enn armé a Vretoned prest da zisken en treaz
evit troni ar roué, laket war beb oter
beleien overenni enn enor d'hor Salver.*

*Tud koz ha ré dianket hag ar potred bihan
evit balé enn henchou, evit mont d'ann emgann
a laro 'nn ho sieghez abarz mont da gousket
pateriou hag avéou evit ar chouaned.*

*Ar ré a a zo dimezet a gao digaré
da laret ho deuz kerent, groaghez ha bugalé,
kouskoudé mar karient sonjal vé gwell d'hé al lezen
evit monet d'ann armé da soutenn ar brezel.*

Si les paroisses de Guisriff, de Gourin et de Langonnet voulaient venir se soulever sur le champ contre le Faouët, nous gagnerions sûrement de nuit comme de jour et enverrions les Bleus savoir s'il y a un Dieu!

Je vois venir d'Angleterre au bord de la mer bleue une armée de Bretons prêts à descendre au rivage pour restaurer la monarchie, mettre sur chaque autel des prêtres pour officier en l'honneur du Sauveur.

Les vieux, les simples d'esprit (?) et les petits garçons (qui ne peuvent) marcher sur les routes ni aller au combat diront dans leur maison avant d'aller se coucher des pater et des ave pour les chouans.

Ceux qui sont mariés trouveront prétexte de dire qu'ils ont parents, femme et enfants pourtant, s'ils voulaient réfléchir, aiment-ils mieux la Loi que d'aller à l'armée soutenir la guerre?

*Mar karfec'h kemer kentel war ar botred iaouank
péré a ia d'ann emgann gant eun dremm ken laouenn
en eur gana war an dro: — Bevet ar relijion!
Kreski a ra va nerz, tana 'ra va c'halon!*

*Ma zeufe ann dud glaz da zebi ho tieghez,
c'hui iaffe trum d'an armé de souten ho tanvez.
Breman ne ret mann ebet evit gwelout devi
ar skeudou hag ann traou sakr koulz hag ar grusifi.*

*Ne vo ket pell heb dalé 'vo gwel't ann henchou braz,
ann henchou braz e ruillo gant gwad ar botred c'hlaz.
Neuzé a vo gwel't ober c'hoari tro ar voden
e planta cartachourien e lost ré al lezen!*

*Pa véo achu ar brézel e vezo diskleriet
d'ann neb en neuz bolanté da zoughen chapelet
da lar 't enn ho sieghez abarz mont da gousket
pateriou hag avéou evit ar chouaned.*

*Si vous vouliez prendre exemple sur les jeunes gens
qui vont au combat d'un air si joyeux
en chantant ensemble: — Vive la religion!
Ma force croît, mon cœur s'enflamme!*

*Si les bleus venaient détruire votre maison
vous iriez vite à l'armée défendre vos biens.
Maintenant vous ne faites rien quand vous voyez brûler
les statues, les choses sacrées, ainsi que le crucifix.*

*Le temps ne tardera pas où l'on verra les grands chemins,
les grands chemins rouges du sang des Bleus.
Alors on verra jouer au jeu du «tour du buisson»
en plantant des cartouches dans le derrière des gens de la Loi.*

*Quand la guerre sera finie, on expliquera
à ceux qui ont volonté de porter un chapelet
(qu'il faut) dire dans leur maison avant d'aller se coucher
des pater et des ave pour les chouans.*